



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
V I L L E D E R O Q U E F O R T L A B E D O U L E

Département des Bouches-du-Rhône

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2010**

**PRESENTS** : MM. ORGEAS – BUSSIERE – TRIONE – PUECH – RASPUS – MURATORIO – TARRINI – FANTI – BIGOT – CLERET

Mmes MANSION – TOSATO – GEBELIN – CHINAPPI – BALOCCO – CONTRI – FOURNIER – BONTOUX – ALBUQUERQUE – PEREZ

**POUVOIRS** : Mme DOMANICO à Mme BONTOUX – M. CABONI à Mme MANSION – M. HUBAC à Mme CHINAPPI – Mlle SAINT JEAN à M. BUSSIERE

**ABSENTS** : M. PIGNOL – M. ACREMENT – Mme NAISSANT

\* \*  
\*

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du mardi 2 novembre 2010.

1. Le Conseil Municipal a approuvé, par 20 voix, la décision modificative n° 3 du budget primitif 2010.

MM. MURATORIO, TARRINI, FANTI et Mme ALBUQUERQUE se sont abstenus n'ayant pas participé à l'élaboration du budget.

MM. MURATORIO, TARRINI et Mme ALBUQUERQUE se sont abstenus également pour protester sur la manière dont le Conseil Municipal a été convoqué.

Monsieur le Maire leur a cependant précisé que l'envoi a été fait conformément aux délais réglementaires, en recommandé avec accusé réception. Ceci, afin de satisfaire à la jurisprudence du 8 juillet 2010 relative à la validité des délibérations. Il en sera de même pour tous les Conseils Municipaux à venir.

Pour palier aux délais de retrait du recommandé à la poste, un envoi par mail sera effectué concomitamment.

2. Le Conseil Municipal a autorisé, par 21 voix, l'instauration du droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre de la zone AU2 des Fourniers, au bénéfice de la Communauté Urbaine de Marseille, permettant un développement économique cohérent de ce secteur.

MM. MURATORIO, TARRINI et Mme ALBUQUERQUE se sont abstenus, d'une part pour souligner le manque d'assurance quant à l'avenir des projets de certains propriétaires actuels et d'autre part, pour protester sur la manière dont le Conseil Municipal a été convoqué.

3. Le Conseil Municipal a ratifié, par 21 voix, les termes de la convention de servitude de passage en tréfonds sur une propriété communale située ancien chemin du Vallon, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à viser tous les documents relatifs à cette affaire.

MM. MURATORIO, TARRINI et Mme ALBUQUERQUE se sont abstenus pour protester sur la manière dont le Conseil Municipal a été convoqué.

.../...

4. Le Conseil Municipal a approuvé, par 21 voix, la dénomination d'une voie communale desservant plusieurs propriétés au lieu dit « Quartier les Michels » et plus précisément au 286 tour des Dallest. Ce chemin portera désormais le nom de « Chemin de Perpignane ».

MM. MURATORIO, TARRINI et Mme ALBUQUERQUE se sont abstenus pour protester sur la manière dont le Conseil Municipal a été convoqué.

5. Le Conseil Municipal a approuvé, par 21 voix, la dénomination d'une voie communale desservant plusieurs propriétés au lieu dit « Les Nouvelles » et plus précisément au 1842 route de Roquefort. Ce chemin portera désormais le nom de « Chemin du Montounier ».

MM. MURATORIO, TARRINI et Mme ALBUQUERQUE se sont abstenus pour protester sur la manière dont le Conseil Municipal a été convoqué.

### **QUESTIONS ORALES**

Conformément à l'article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal,

📌 2 questions ont été transmises à Monsieur le Maire par la Liste Citoyenne, Laïque et Antilibérale :

- **SECURITE :**

La sortie des véhicules du parking Charles Nédélec sur l'avenue Pacifique ROVALI se révélant très dangereuse, est-il possible de poser un miroir pour assurer la sécurité ?

- **LOGEMENTS SOCIAUX :**

Dans le cadre du PLU, est-il possible de connaître les emplacements prévus par la commune pour la réalisation de logements sociaux ?